DÉPARTEMENT **ILLE-ET-VILAINE**
ARRONDISSEMENT **REDON**
CANTON **BAIN DE BRETAGNE**

COMMUNE SAULNIÈRES (35)

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213503212-20260408-2026024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 8 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS	15
EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	13
VOTANTS :	14
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie à 20 h 30, sous la présidence de **M. Ludovic BABIN-TOUBA**, Maire.
Date de convocation : 3 avril 2026.
Étaient présents : MM. BABIN-TOUBA Ludovic, JOURDAN Anne-Sophie, VALOIS Dominique, CONAND Cathel, LE MOIGNO Vincent, LACIRE Ludovic, ROUX Guillaume, CID Jacqueline, MORAT Jules (arrivé pour la délibération 2026022), KERBOAS Chloé, LE GUEHENNEC Laurent, ANTIN Séverine, DENIEL Franck.
Absent(s) excusé(s) : MM. AYOUB Leïla (pouvoir à Mme KERBOAS Chloé), RATTO Ceyliane (pouvoir à Mme CONAND Cathel).
Absent(s):
Secrétaire de séance : Mme CONAND Cathel est désignée secrétaire de séance. Elle est assistée par M. GANDON Adrien, le secrétaire général de la mairie.

2026024 | Délibération mettant fin au projet d'achat des parcelles AA156 et AA171 pour la résidence séniors

La délibération 2025049 lançait le projet de résidence Séniors et sollicitait l'accompagnement de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF) pour l'acquisition du terrain et du bâtiment parcelles AA156 et AA171, avec déconstruction et analyse des sols pour une éventuelle dépollution.

EPF nous a rendu un bilan prévisionnel de l'opération. L'acquisition du terrain dépollué s'élèverait à 184 422. 40 € pour Saulnières.

Dans un contexte financier de fort endettement, M. le Maire pense que la commune ne peut pas se permettre cette dépense et propose libérer le terrain de M. P. ROBIN de ce projet d'acquisition foncière. M. LE GUEHENNEC Laurent rappelle que ce terrain rentrait dans le cadre d'une stratégie globale de redynamisation du bourg et qu'il y a 7 ans prorogeables de portage foncier par EPF.

Après en avoir délibéré**,** à 13 voix pour, 1 abstention et Mme ANTIN Séverine ne prenant pas part au vote**, le Conseil Municipal met fin au projet d'achat des parcelles AA156 et AA171 via le portage avec EPF.**

Ont signés au registre des délibérations le maire, le secrétaire de séance et les membres présents

Le Maire,

M. Ludovic BABIN-TOUBA .

MAIRIE de SAULNIÈRES
ILLE ET VILAINE